

**Assemblée Générale Mixte
des Actionnaires de SCOR SE du 17 avril 2020**

Addendum n°1 à la brochure de convocation

Modifications de la section 11 en page 71 et de la section 12 en page 73 de la brochure de convocation de l'Assemblée Générale du 17 avril 2020 publiée sur le site Internet de la Société le 13 mars 2020

Concernant les dispositions présentées dans la section 11 - p.71, la Société a décidé de modifier la partie suivante :

Rédaction initiale :

Pour les 20 % restants :

- Classement de SCOR au sein d'un panel de pairs ⁽²⁾ sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) moyen ⁽³⁾ de chacune des sociétés au cours de la période de mesure des conditions de performance.

Les options pourraient être exercées par leurs bénéficiaires selon la grille ci-dessous :

Classement de SCOR au sein du groupe de pairs en fonction du TSR atteint sur la période de référence	Pourcentage de l'attribution pouvant être exercée au titre de ce critère
1 ^{er} ou 2 ^e	100 %
3 ^e	90 %
4 ^e	75 %
5 ^e	50 %
6 ^e	25 %
7 ^e ou 8 ^e	0 %

(2) Le groupe de pairs est le suivant : Allianz, AXA, Generali, Hannover Re, Munich Re, Swiss Re, Zurich Insurance Group. Dans l'hypothèse où l'un des pairs ne serait plus coté, le Conseil d'administration définira un substitut adéquat qui prendra la place du pair sorti pour l'intégralité de la période de référence.

(3) Afin de limiter l'impact de l'évolution des devises sur les cours de bourse, le TSR sera mesuré en euro pour toutes les sociétés du panel.

Rédaction modifiée :

Pour les 20 % de l'attribution restants :

- Classement de SCOR au sein d'un panel de pairs ⁽²⁾ sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) moyen ⁽³⁾ de chacune des sociétés au cours de la période de mesure des conditions de performance.

Les options pourraient être exercées par leurs bénéficiaires selon la grille ci-dessous :

Classement de SCOR au sein du groupe de pairs en fonction du TSR atteint sur la période de référence	Pourcentage de l'attribution pouvant être exercée au titre de ce critère
1 ^{er} à 4 ^e	100 %

5 ^e	50 %
6 ^e à 9 ^e	0 %

(2) Le groupe de pairs est le suivant : Allianz, Aviva, AXA, Generali, Hannover Re, Munich Re, Swiss Re, Zurich Insurance Group. Dans l'hypothèse où l'un des pairs ne serait plus coté, le Conseil d'administration définira un substitut adéquat qui prendra la place du pair sorti pour l'intégralité de la période de référence.

(3) Afin de limiter l'impact de l'évolution des devises sur les cours de bourse, le TSR sera mesuré en euros pour toutes les sociétés du panel.

Concernant les dispositions présentées dans la section 12 - p.73, la Société a décidé de modifier la partie suivante :

Rédaction initiale :

Pour les 20 % de l'attribution restants :

- Classement de SCOR au sein d'un panel de pairs ⁽²⁾ sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) moyen ⁽³⁾ de chacune des sociétés au cours de la période de mesure des conditions de performance.
- Les actions seraient acquises par leurs bénéficiaires selon la grille ci-dessous :

Classement de SCOR au sein du groupe de pairs en fonction du TSR atteint sur la période de référence	Pourcentage de l'attribution définitivement acquise au titre de ce critère
1 ^{er} ou 2 ^e	100 %
3 ^e	90 %
4 ^e	75 %
5 ^e	50 %
6 ^e	25 %
7 ^e ou 8 ^e	0 %

(2) Le groupe de pairs est le suivant : Allianz, AXA, Generali, Hannover Re, Munich Re, Swiss Re, Zurich Insurance Group. Dans l'hypothèse où l'un des pairs ne serait plus coté, le Conseil d'administration définira un substitut adéquat qui prendra la place du pair sorti pour l'intégralité de la période de référence.

(3) Afin de limiter l'impact de l'évolution des devises sur les cours de bourse, le TSR sera mesuré en euro pour toutes les sociétés du panel.

Rédaction amendée :

Pour les 20 % de l'attribution restants :

- Classement de SCOR au sein d'un panel de pairs ⁽²⁾ sur la base du *Total Shareholder Return* (TSR) moyen ⁽³⁾ de chacune des sociétés au cours de la période de mesure des conditions de performance.
- Les actions seraient acquises par leurs bénéficiaires selon la grille ci-dessous :

Classement de SCOR au sein du groupe de pairs en fonction du TSR atteint sur la période de référence	Pourcentage de l'attribution définitivement acquise au titre de ce critère
---	---

1 ^{er} à 4 ^e	100 %
5 ^e	50 %
6 ^e à 9 ^e	0 %

(2) Le groupe de pairs est le suivant : Allianz, Aviva, AXA, Generali, Hannover Re, Munich Re, Swiss Re, Zurich Insurance Group. Dans l'hypothèse où l'un des pairs ne serait plus coté, le Conseil d'administration définira un substitut adéquat qui prendra la place du pair sorti pour l'intégralité de la période de référence.

(3) Afin de limiter l'impact de l'évolution des devises sur les cours de bourse, le TSR sera mesuré en euros pour toutes les sociétés du panel.